

Question présentée par le député :

M. Pierre Weiss

Date de dépôt : 3 décembre 2010

Question écrite

Pourquoi le Musée des Suisses de l'étranger doit-il souffrir de l'irrespect inégalitaire du Conseil d'Etat ?

Lorsque ce Grand Conseil divisé vota, d'une voix de majorité, une résolution demandant la prolongation de 400 à 520 jours du droit à indemnités pour les chômeurs en fin de ce droit, le conseil d'Etat, dans un souci remarqué de respect de la volonté du Parlement, se mit sans barguigner à la recherche puis à la mise en œuvre de cette décision.

Alors que ce même Grand Conseil a adopté sans la moindre opposition en sa session de novembre 2010 une motion concernant le maintien du Musée des Suisses de l'étranger en ses murs actuels, l'on apprend que l'écho de son vote n'est pas parvenu dans la salle proche où siège le gouvernement.

Le conseil d'Etat peut-il informer, avant le vote du budget 2011, des raisons de cette différence de traitement de la volonté exprimée par le premier pouvoir, de la solution proposée aux responsables du Musée de Penthes et de leur réaction ?